

PROCÈS-VERBAL : Réunion décisionnelle relative aux aménagements de la rue Sainte-Renelde

Date : Mercredi 1^{er} juillet 2026 à 19h30

Lieu : Salle du Conseil communal située au premier étage de l'Administration communale, rue du Docteur Colson 1, accessible aux personnes à mobilité réduite.

Présents pour l'Administration communale :

Monsieur Dimitri Legasse, Bourgmestre

Monsieur Axel Demol, Échevin des Travaux et de l'Agriculture

Service Mobilité et secrétaires : Carine Scournaux, Rosalie Cassez

Riverains présents :



1. Objet de la réunion

Le Collège communal a souhaité organiser cette réunion décisionnelle afin de présenter les différentes options envisagées pour l'aménagement de la voirie, d'échanger une dernière fois avec les riverains et de déterminer l'orientation qui sera retenue pour lutter contre les vitesses excessives. En début de séance, Monsieur le Bourgmestre a effectué un rappel des points abordés lors de la réunion d'information du 2 juin 2026.

2. Présentation des pistes d'aménagements

Quatre pistes ont été analysées en profondeur et présentées aux riverains :

- *Proposition 1 : Maintien de trois chicanes*

Ce projet consiste à pérenniser le dispositif testé tout en retravaillant les chicanes existantes (décalage vers le centre) pour **améliorer le passage des cyclistes** et limiter les croisements. Des éléments physiques seraient ajoutés pour empêcher l'usage des zones de stationnement comme voie de dépassement.

- Coût : Environ 12.000 €.
- Résultats du test : Diminution de **53 % des excès de vitesse**, baisse de la vitesse moyenne (de 42 à 39 km/h), diminution de la V85 (de 50 km/h à 47 km/h) et réduction du trafic journalier de 2.574 à 911 véhicules.

- *Proposition 2 : Maintien de deux chicanes + un rétrécissement*

La chicane provisoire serait remplacée par un rétrécissement permanent (bollards et signalisation B19/B21) ne permettant le passage que d'un seul véhicule à la fois. Les chicanes existantes seraient également retravaillées à l'instar de la proposition 1. Les résultats attendus sont similaires à la proposition 1.

- Coût : similaire à la proposition 1.

- Inconvénient : Risque d'accélération des conducteurs pour passer avant le véhicule en sens inverse.
- *Proposition 3 : Retrait des chicanes et installation d'un radar répressif*
 Cette solution implique la suppression de tous les dispositifs physiques (coût de retrait : 3.000 €) pour permettre un contrôle correct de la vitesse. Plusieurs poteaux fixes seraient installés sur différentes voiries communales et un boîtier radar serait déplacé régulièrement entre ces différents emplacements.
 - Coût : 40.000 € à 60.000 € par poteau + 35.000 € pour le boîtier.
 - Inconvénients : Efficacité réduite lorsque le boîtier est absent et la suppression des chicanes pourrait entraîner une augmentation du trafic de transit, alors que l'analyse radar montre qu'une augmentation du nombre de dispositifs ralentisseurs semble s'accompagner d'une diminution du trafic sur cet axe.
- *Proposition 4 : Feu avec détection de vitesse*
 Trois variantes sont possibles : le feu "espagnol" (passe au rouge si excès), le feu comportemental (passe au vert si la vitesse est respectée) ou l'ajout d'un radar de feu rouge aux deux premières variantes.
 - Coût : Entre **25.000 € et 270.000 €** au total. Monsieur le Bourgmestre a précisé qu'il n'était pas favorable à cette option en raison du coût élevé et de la maintenance complexe.

3. Questions et échanges avec les riverains

- *3.1 Radar répressif* : Des inquiétudes ont été exprimées sur l'emplacement d'un éventuel radar. Les riverains s'opposent à un placement devant le n°66 (en face du château d'eau), jugeant l'endroit inefficace car situé en fin de ligne droite.
- *3.2 Chicanes et priorités* : Les riverains insistent sur la nécessité de **redéfinir clairement les priorités** aux chicanes pour éviter les conflits et les incivilités. Plusieurs riverains ont souligné la difficulté de sortir de leur garage/allée avec le dispositif actuel.
- *3.3 Sécurité* : Des témoignages font état de dégâts matériels (rétroviseurs arrachés) et d'un sentiment d'insécurité permanent. L'idée d'un dos d'âne a été définitivement écartée car jugée trop bruyante pour le passage des tracteurs.

4. Vote des riverains et choix de l'aménagement

Le Bourgmestre a soumis les propositions au vote des ménages présents :

- *Premier vote* : Égalité parfaite avec 5 voix pour les chicanes, 5 voix pour le radar et 2 abstentions.
- *Second vote* : Après l'intervention de deux riverains supplémentaires, le résultat est resté une **égalité (6 voix contre 6)**.

Conformément à la procédure, la décision finale revient à l'Administration communale. Monsieur le Bourgmestre a indiqué que les deux options (chicanes adaptées ou radar répressif) seront présentées au Collège communal. Le choix des chicanes n'exclurait pas l'installation d'un radar ultérieurement si les résultats n'étaient pas concluants. Monsieur Axel Demol a réaffirmé que les chicanes seraient de toute façon retravaillées pour le passage des vélos et la fluidité des sorties individuelles. Un plan ou une esquisse sera présenté aux riverains.

La Secrétaire,

Rosalie CASSEZ

Le Bourgmestre,


Dimitri LEGASSE